

Asphalt Art Initiative 2024-25

Directives et admissibilité relatives aux subventions

Faites une demande d'ici au 31 janvier 2025

Soutenir les nouvelles conceptions de rues axées sur l'art et ayant un impact considérable

La phase actuelle de demande de subvention de l'initiative Asphalt Art est ouverte aux villes du Canada, du Mexique et des États-Unis dont la population est égale ou supérieure à 50 000 habitants. **La date limite de dépôt de demande est fixée au 31 janvier 2025.** Le programme attribuera à 10 villes des subventions pouvant atteindre 100 000 \$ chacune, ainsi qu'une assistance technique sur appel de la société d'urbanisme tactique Street Plans et une aide à l'évaluation de l'impact de TY Lin/Sam Schwartz. L'annonce des villes lauréates devra se faire au printemps 2025 pour des projets prévus en 2025-26.

Les précédentes phases de subventions de l'initiative Asphalt Art ont accordé 25 000 \$ par projet. S'appuyant sur le succès des [90 projets financés](#) précédents, les subventions de cette année permettront d'attribuer jusqu'à 100 000 \$ à des projets de grande envergure visant à rendre plus sûres et plus accessibles les rues à fort trafic et emblématiques, à créer de nouveaux espaces publics ou à mettre en œuvre d'autres transformations similaires pour une nouvelle conception des routes.

Les demandeurs potentiels peuvent accéder au formulaire de demande via [Soumettable](#).

Le programme de subventions de l'initiative Asphalt Art est conçu pour financer l'art visuel sur les routes, les espaces piétonniers et les infrastructures publiques dans les villes avec les principaux objectifs suivants :

- Améliorer la sécurité des rues et des piétons
- Dynamiser et rendre actifs les espaces publics sous-utilisés
- Promouvoir la collaboration et l'engagement civique au sein des communautés locales

Veillez consulter les exemples de projets énumérés ci-dessous ainsi que le [site Web de l'initiative Asphalt Art](#) pour vous inspirer de projets d'art de l'asphalte aboutis dans des villes du monde entier. En outre, le [Guide de l'art de l'asphalte](#) de Bloomberg Associates contient des conseils détaillés et de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de projets similaires, ainsi que des conseils pour économiser du temps et de l'argent à chaque étape du projet, allant de la sélection du site à l'entretien en passant par la mise en œuvre.

RSVP [ici](#) pour une session d'information virtuelle avec les responsables du programme de l'initiative le lundi 28 octobre 2024, à 14 h, heure de l'Est.

Demandeurs admissibles

Ce programme de subvention est ouvert aux villes du Canada, du Mexique et des États-Unis dont la population est égale ou supérieure à 50 000 habitants. Chaque ville ne peut soumettre qu'une seule demande; si une même ville fait plusieurs demandes, ces demandes seront rejetées. Si vous avez des questions sur l'admissibilité, veuillez communiquer avec arts@bloomberg.org et visiter [Soumettable](#) pour obtenir une assistance technique.

L'équipe de projet doit comprendre une agence municipale principale, laquelle sera l'agence gouvernementale responsable de superviser le projet. Cette agence devrait être celle qui a compétence sur les rues de la ville. Si cette agence n'est pas la principale du projet, elle doit tout de même faire partie de l'équipe de projet. Les équipes de demandeurs sont encouragées à inclure des partenaires de collaboration, notamment d'autres agences municipales, des organisations communautaires ou artistiques à but non lucratif, et/ou des artistes ou consultants individuels.

Si elle est sélectionnée, l'agence municipale principale est encouragée à choisir un parraineur financier qui recevra directement les fonds. Ce dernier doit être une organisation à but non lucratif 501(c)3 (ou une entité équivalente au Canada ou au Mexique).

En outre, chaque demande doit identifier l'entité ou la personne responsable de la gestion du projet (coordination et mise en œuvre au jour le jour) et celle responsable de la direction artistique (sélection de l'artiste/du concept, etc.). Nous comprenons que chaque équipe de projet est unique, veuillez donc faire de votre mieux pour représenter la composition de votre équipe.

Projets admissibles

Les projets proposés devraient être des conceptions de rue ambitieuses axées sur l'art, dans le but d'apporter des améliorations catalytiques à un emplacement clé de la ville, ce qui reflète l'augmentation du montant de la subvention pour cette phase du projet. L'amélioration de la sécurité routière, en particulier pour les piétons et les cyclistes, doit être une composante de toutes les propositions. Les demandeurs peuvent démontrer l'impact prévu à travers diverses approches :

- **Intersections critiques** : amélioration de la sécurité, de la mobilité et de l'accès aux carrefours où se concentre le trafic de piétons, de cyclistes et/ou de véhicules
- **Principales galeries de communication** : transformation d'une rue ou de plusieurs rues importantes pour améliorer le réseau piétonnier ou cycliste, y compris une réaffectation significative de l'espace pour les transports non motorisés
- **Destinations emblématiques** : améliorer l'accès aux emplacements significatifs sur le plan culturel, historique ou autre, à l'échelle du quartier ou de la municipalité
- **Nouveaux grands espaces publics** : créer ou rendre actifs des places ou d'autres espaces piétonniers avec des aménagements tels que des sièges, de la verdure ou des espaces pour des programmes culturels
- **Catalyseurs pour des projets à venir** : lancer ou étendre des programmes ou des politiques en cours (p. ex., le programme de sécurité Vision zéro, le programme relatif aux places, etc.) dans la ville ou la région

Exemples :

- [Culver City, CA](#) – 36 avancées de trottoir peintes, de nouveaux passages piétonniers, des pistes cyclables protégées, des voies réservées aux autobus et de nouveaux espaces pour les piétons le long d'une galerie de communication de 2 kilomètres
- [Mazatlan, Mexico](#) – Nouveaux passages piétonniers, avancées de trottoir et place de quartier pour les événements communautaires et les entreprises locales
- [Mexico, Mexique](#) – De nouvelles grandes places piétonnes peintes autour de la grande place centrale Zocalo avec des sièges, de l'ombre et des connexions plus sûres avec les rues environnantes
- [New York, NY](#) – Nouvelles grandes places piétonnes peintes, mise en activité de l'espace public et mise en œuvre de la sécurité routière sur la célèbre place Times Square
- [Reno, NV](#) – Peinture et mise en activité d'un bloc de béton au-dessus d'une voie ferrée afin de créer un pôle au centre-ville pour les événements publics
- [Toronto, Canada](#) – Peinture, mise en activité et création de nouveaux espaces publics le long de Bentway, sous une autoroute surélevée du centre-ville

Site

Chaque demande doit comporter un site déterminé pour le projet d'art de l'asphalte proposé (ou des sites, si plusieurs sont possibles dans le cadre du budget). Les sites admissibles doivent être situés sur des routes en service ou à proximité de ces dernières, avoir un potentiel d'utilisation active par les piétons, et peuvent inclure des passages pour piétons, des intersections, des voies réservées aux véhicules et au stationnement, des places pour piétons, des trottoirs ou des passages souterrains d'autoroute. Les sites peuvent être situés et gérés par une ou plusieurs compétences (ville, État ou comté, service public, autorité régionale de transport, etc.), mais ils doivent se trouver en

grande partie ou entièrement sur le domaine public et être entièrement ouverts au public. Pour les éléments à prendre en compte lors de la sélection d'un site, consultez la page 71 du [Guide de l'art de l'asphalte](#).

Les demandeurs devraient définir tout problème significatif du site qui peut être résolu grâce à une intervention d'art de l'asphalte (p. ex., une destination majeure difficile d'accès, un manque d'espace public utile ou une rue où le nombre de piétons, de cyclistes ou d'automobilistes est élevé). Nous encourageons les demandeurs à inclure toutes les données disponibles concernant les volumes de trafic et de piétons, l'historique des accidents et des blessures, les vitesses ou d'autres indicateurs pertinents.

Durée

S'ils sont sélectionnés, les projets doivent être conçus pour durer au moins deux ans après leur installation, avec des plans d'entretien de l'œuvre d'art elle-même ainsi que de tout matériel supplémentaire (bacs à fleurs, bornes de protection, sièges, etc.). Après les deux ans requis par la subvention, toutes les propositions doivent inclure une description des plans d'entretien, d'enlèvement ou de remplacement du projet (p. ex., dans le cadre d'un projet d'investissement planifié ou proposé).

Objectifs et indicateurs

Un élément essentiel de l'initiative Asphalt Art est la détermination d'objectifs prioritaires pour chaque projet et l'élaboration d'un plan de collecte des données aux indicateurs permettant de déterminer dans quelle mesure le projet atteint ces objectifs. Les objectifs et les indicateurs peuvent varier d'un projet à l'autre, mais les propositions ayant des objectifs clairs en matière de sécurité seront prioritaires. À titre de référence, consultez notre [liste d'indicateurs communs](#).

Dans le cadre de cette phase, les demandeurs sélectionnés recevront le soutien de Sam Schwartz Consulting en vue d'élaborer un plan complet d'indicateurs, collecter des données avant et après la mise en œuvre et évaluer l'impact de chaque projet individuellement ainsi que dans l'ensemble de la cohorte. Les demandeurs sélectionnés s'associeront à l'élaboration de ce plan et à la collecte des données, à travers notamment des ressources municipales en nature lorsque cela est possible.

Budget

Chaque demande doit comprendre une proposition de budget indiquant le montant de la subvention demandée (jusqu'à 100 000 \$) et la manière dont la subvention sera dépensée. Les coûts habituels couverts par la subvention comprennent les honoraires de l'artiste, la peinture et les autres fournitures, les dépenses liées à l'engagement communautaire, l'entretien de l'œuvre d'art et des autres éléments, ainsi que la programmation et la mise en activité (le cas échéant).

Les propositions compétitives incluront un soutien en nature de la part de la municipalité, provenant en particulier du Service technique et de celui des transports, notamment en ce qui concerne l'obtention de permis, le resurfage, les dessins techniques, l'installation de panneaux et de marquages, de bornes ou d'autres barrières de circulation, le contrôle de la circulation pendant l'installation et/ou l'entretien. Les propositions peuvent également faire appel à un financement supplémentaire ou à une aide en nature provenant de sources extérieures, le cas échéant.

Contenu

Les projets financés ne peuvent pas inclure d'obscénité, de discours haineux, de messages politiques, de contenu religieux, de publicités commerciales ni représenter des activités illégales ou des images interdites par les entités de réglementation.

Critères de sélection

Les propositions compétitives doivent clairement démontrer les points suivants :

Impact

- Le site choisi est significatif pour la ville (p. ex., emplacement central, circulation concentrée de piétons et de véhicules, importance culturelle ou régionale).

- Le projet proposé répond à un défi pertinent et important auquel est confronté le site déterminé, le quartier environnant ou la ville (p. ex., sécurité routière, espace public sous-utilisé ou insuffisant, etc.), avec un accent particulier sur la sécurité routière pour les piétons et/ou les cyclistes.
- Le projet proposé profite clairement à la communauté locale et implique les résidents/parties prenantes dans sa planification, son développement, son exécution et sa mise en activité après l'installation.
- L'intervention proposée produirait suffisamment d'indicateurs appropriés pour en déterminer le succès.

Viabilité

- Les caractéristiques du site proposé (p. ex., l'agencement physique, le volume de trafic ou de piétons, le contexte du quartier) sont telles que l'intervention proposée a de fortes chances de réussir.
- L'équipe de projet et les partenaires disposent de l'autorité et de l'expertise nécessaires pour superviser un projet de cette nature.
- Le projet a démontré le soutien des parties prenantes de la ville et de la communauté, par le biais de partenariats existants ou d'un plan de sensibilisation et d'engagement réfléchi.
- Le budget et le calendrier proposés sont réalistes et témoignent d'un soutien notable de la ville en nature.

Qualité et intérêt visuel

- Le processus de sélection de l'artiste et d'élaboration du concept est bien défini et adapté au projet proposé, et il sera supervisé par une personne possédant l'expertise nécessaire.
- Si l'artiste a déjà été sélectionné, il a fait preuve de compétences créatives et du potentiel nécessaire pour développer un concept visuellement convaincant.
- La surface à peindre est en bon état ou il existe un plan raisonnable pour la repaver ou la traiter d'une autre manière afin qu'elle soit réceptive au matériel choisi.
- Le plan d'entretien proposé est réaliste et définit clairement les responsabilités en ce qui concerne l'entretien de la peinture murale pendant au moins deux ans.

Contact

Veuillez poser vos questions à arts@bloomberg.org et consulter [Soumettable](#) pour obtenir une assistance technique.

[FAITES UNE DEMANDE DÈS MAINTENANT](#)

Dates et échéances

Septembre 2024 – Annonce de la phase des subventions

31 janvier 2025 – Date limite de dépôt des demandes

Printemps 2025 – Annonce des lauréats

Initiative Asphalt Art – Formulaire de demande (Canada, Mexique et États-Unis 2024-25)

Une fois que vous avez commencé à remplir un formulaire de demande, vous pouvez l'enregistrer à tout moment et continuer à travailler dessus ultérieurement. Si vous êtes le propriétaire de ce formulaire (c.-à-d. que vous êtes la personne qui en a pris l'initiative), vous pouvez inviter d'autres membres de votre équipe à y collaborer en cliquant sur « inviter des collaborateurs » ci-dessus. Pour plus d'informations sur le travail avec des collaborateurs dans Soumettable, cliquez [ici](https://submittable.help/en/articles/4147309-i-received-a-request-to-collaborate-on-submittable-what-s-next-faqs) (<https://submittable.help/en/articles/4147309-i-received-a-request-to-collaborate-on-submittable-what-s-next-faqs>). Notez que seul le propriétaire du formulaire peut appuyer sur Soumettre.

Ce programme de subvention est ouvert à toutes les villes du Canada, du Mexique et des États-Unis. Une seule demande par ville sera acceptée. Veuillez consulter les [directives relatives aux subventions](https://asphaltart.bloomberg.org/grants/) (<https://asphaltart.bloomberg.org/grants/>) pour obtenir des informations détaillées sur l'admissibilité des demandeurs, l'admissibilité des sites et les critères de sélection.

RSVP [ici](https://bloombergdotorg.zoom.us/meeting/register/tZAsf-ygrTwpG9JwpTcVy5_Qq1A57YG5ztEF#/registration)

(https://bloombergdotorg.zoom.us/meeting/register/tZAsf-ygrTwpG9JwpTcVy5_Qq1A57YG5ztEF#/registration) pour une session d'information virtuelle avec les gestionnaires de programme de l'initiative le lundi 28 octobre 2024, à 14 h, heure de l'Est.

Si vous avez des questions sur l'admissibilité, veuillez communiquer avec arts@bloomberg.org (<mailto:arts@bloomberg.org>) et visiter [Soumettable](https://www.submittable.com/help/submitter/) (<https://www.submittable.com/help/submitter/>) pour une assistance technique.

La date limite de dépôt de demande est fixée au vendredi 31 janvier 2025 à 23 h 59, heure de l'Est.

1. Nom de la ville (obligatoire)

Limite : 300 caractères

2. Pays (obligatoire)**4. Population de la ville** (obligatoire)

Les villes de 50 000 habitants ou plus sont admissibles pour faire leur demande.

5. Maire actuel ou dirigeant municipal élu (obligatoire)**6. Date de fin du mandat actuel du maire ou du dirigeant municipal élu** (obligatoire)

ÉQUIPE DE PROJET

7. Agence municipale principale (obligatoire)

Déterminez une agence municipale principale, c'est-à-dire l'agence gouvernementale ou le département ministériel principal responsable de superviser le projet (p. ex., le département des Transports, le département des Affaires culturelles).

8. Compétence de l'agence municipale principale sur la zone du projet (obligatoire)

- Oui, l'agence municipale principale est l'entité compétente pour la zone du projet
- Non, l'agence municipale principale n'est PAS l'entité compétente pour la zone du projet (veuillez expliquer ci-dessous)

Si votre agence municipale principale n'est pas l'entité compétente pour la rue ou les rues où le projet sera mis en œuvre (p. ex., le département des Transports ou son équivalent), veuillez expliquer ci-dessous comment votre agence municipale principale collaborera avec cette entité pour mettre en œuvre le projet proposé.

Explication supplémentaire concernant la compétence de l'agence municipale principale (obligatoire)

Limite : 100 mots

Veuillez expliquer comment votre agence municipale principale collaborera avec l'entité compétente pour la zone du projet (p. ex., le département des Transports ou son équivalent) pour mettre en œuvre le projet proposé.

9. Liste des membres de l'équipe de projet (obligatoire)

Limite : 200 mots

Dressez la liste de toutes les entités qui seront des membres actifs de l'équipe de projet (p. ex., une agence municipale, une organisation communautaire ou artistique à but non lucratif, un artiste ou un consultant) et précisez le rôle de chaque membre dans le projet. Remarque : L'agence ou l'entité gouvernementale compétente pour la zone du projet (p. ex., le département des Transports, de la Mobilité ou des Travaux publics) doit faire partie de l'équipe de projet.

10. Gestion du projet (obligatoire)

Limite : 100 mots

Identifiez la personne, le groupe ou l'organisation de la liste des membres de l'équipe de projet (ci-dessus) qui assumera la responsabilité principale de la gestion du projet. Décrivez brièvement ses antécédents ou son expérience en la matière, son implication dans le projet et son travail avec l'entité compétente pour la zone du projet.

11. Parraineur financier (obligatoire)

- Nous prévoyons de faire appel à un parraineur financier (à identifier ci-dessous)
- Nous ne sommes pas en mesure de faire appel à un parraineur financier (expliquer ci-dessous)

Nous encourageons l'agence municipale principale à désigner un parraineur financier qui recevra directement les fonds. Ce dernier doit être une organisation à but non lucratif 501(c)3 (ou une entité équivalente au Canada ou au Mexique). Si vous avez déjà identifié un parraineur financier, vous pouvez le préciser ci-dessous.

Explication relative au parraineur financier (obligatoire)

Si vous avez identifié un parraineur financier, précisez-le ici. Si vous ne pouvez pas faire appel à un parraineur financier, expliquez-le ici.

CONTACTS

12. Contact à l'agence municipale principale

Indiquez ci-dessous les coordonnées d'un représentant ou d'un membre du personnel de l'agence municipale principale qui sera la personne de référence pour ce projet.

Nom du contact à l'agence municipale principale (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Nom de famille (obligatoire)

Indiquez ci-dessous les coordonnées de la personne de référence pour ce projet. Cette personne doit être employée par l'agence municipale principale.

Titre et affiliation du contact à l'agence municipale principale (obligatoire)

Courriel du contact de l'agence municipale principale (obligatoire)

Numéro de téléphone du contact à l'agence municipale principale (obligatoire)



Cliquez sur le drapeau à gauche pour changer de pays.

12a. Contact à l'agence compétente

Si votre agence municipale principale n'est pas l'agence compétente pour la zone du projet (p. ex., le département des Transports ou un organisme équivalent), indiquez ci-dessous les coordonnées d'un représentant de cette agence compétente. Si cette demande est retenue, ce contact à l'agence compétente sera le principal point de contact de Bloomberg Philanthropies tout au long du projet et devra assister à toutes les réunions du projet d'initiative Asphalt Art (ou envoyer un représentant désigné).

Nom du contact à l'agence compétente (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Nom de famille (obligatoire)

Indiquez ci-dessous les coordonnées du représentant de l'agence municipale compétente pour la zone du projet (p. ex., le département des Transports ou un organisme équivalent).

Titre et affiliation du contact à l'agence compétente (obligatoire)

Courriel du contact à l'agence compétente (obligatoire)

email@example.com

Numéro de téléphone du contact à l'agence compétente (obligatoire)



Cliquez sur le drapeau à gauche pour changer de pays.

13. Contact supplémentaire (le cas échéant)

Le cas échéant, indiquez ci-dessous les coordonnées d'un autre membre de l'équipe de projet qui est une personne de référence supplémentaire dans le cadre de cette demande.

Nom du contact supplémentaire

Prénom

Nom de famille

Titre et affiliation du contact supplémentaire**Courriel du contact supplémentaire****Numéro de téléphone du contact supplémentaire**

Cliquez sur le drapeau à gauche pour changer de pays.

VUE D'ENSEMBLE DES PROJETS D'ART DE L'ASPHALTE

Les projets proposés devraient être des conceptions de rue ambitieuses axées sur l'art, dans le but d'apporter des améliorations catalytiques à un emplacement clé de la ville.

L'amélioration de la sécurité routière, en particulier pour les piétons et les cyclistes, doit être une composante de toutes les propositions. Les demandeurs peuvent démontrer l'impact prévu à travers diverses approches :

- **Intersections critiques** : amélioration de la sécurité, de la mobilité et de l'accès aux carrefours où se concentre le trafic de piétons, de cyclistes et/ou de véhicules
- **Principales galeries de communication** : transformation d'une rue ou de plusieurs rues importantes pour améliorer le réseau piétonnier ou cycliste, y compris une réaffectation significative de l'espace pour les transports non motorisés
- **Destinations emblématiques** : améliorer l'accès aux emplacements significatifs sur le plan culturel, historique ou autre, à l'échelle du quartier ou de la municipalité
- **Nouveaux grands espaces publics** : créer ou rendre actifs des places ou d'autres espaces piétonniers avec des aménagements tels que des sièges, de la verdure ou des espaces pour des programmes culturels
- **Catalyseurs pour des projets à venir** : lancer ou étendre des programmes ou des politiques en cours (p. ex., le programme de sécurité Vision zéro, le programme relatif aux places, etc.) dans la ville ou la région

Pour des exemples de projets, consultez les [directives relatives aux subventions](https://asphaltart.bloomberg.org/grants/) (<https://asphaltart.bloomberg.org/grants/>).

14. Titre du projet (obligatoire)

Choisissez un titre succinct pour votre projet d'art de l'asphalte.

15. Description du site existant et de l'intervention proposée (obligatoire)

Limite : 300 mots

Décrivez le(s) site(s) choisi(s) et l'intervention proposée. Indiquez **les raisons pour lesquelles vous avez choisi le site**, y compris la disposition et les caractéristiques physiques, l'état et l'utilisation actuels du site, le contexte du quartier/de la communauté (y compris toute donnée démographique pertinente) et tout défi particulier que pose le site en ce qui concerne la sécurité des piétons, le besoin d'un espace piétonnier supplémentaire ou plus dynamique, ou d'autres problèmes liés au transport. Veuillez inclure toutes les données disponibles concernant les volumes de trafic et de piétons, l'historique des accidents et des blessures, les vitesses ou d'autres indicateurs pertinents. Décrivez l'intervention proposée, y compris **l'endroit où l'œuvre d'art sera physiquement placée sur le site**; vous pouvez vous référer à la carte ou aux photos jointes si cela s'avère utile.

16. Déclaration d'impact (obligatoire)

Limite : 200 mots

Décrivez **comment votre projet améliorera la sécurité routière et le domaine public** sur le site, et **qui en bénéficiera** (p. ex., les utilisateurs actuels et futurs du site, le quartier environnant, la ville dans son ensemble). Expliquez votre approche des impacts à grande échelle (p. ex., les intersections critiques, les principales galeries de communication, les destinations emblématiques, les nouveaux grands espaces publics ou les catalyseurs pour des projets à venir), comme indiqué dans les exemples ci-dessus et dans les directives (<https://asphaltart.bloomberg.org/grants/>).

17. Calendrier de planification et de mise en œuvre (obligatoire)

Limite : 100 mots

Fournissez une estimation du calendrier de votre projet, y compris la sélection de l'artiste, l'élaboration de la conception, la préparation du site, l'installation, les événements communautaires et la date d'enlèvement (le cas échéant). Dans la mesure du possible, veuillez indiquer des mois précis. *Remarque : Les subventions devraient être annoncées au printemps 2025. Les projets financés doivent être installés avant décembre 2026 et devraient durer au moins deux ans.*

18. Éléments du site (sélectionner tous les éléments qui s'appliquent) (obligatoire)

- Avancées de trottoir
- Trottoir élargi/diète routière
- Place existante
- Peinture murale dans le droit de passage (p. ex., passages pour piétons, intersection, bloc complet)
- Place nouvelle ou agrandie
- Passage souterrain
- Autre (à préciser)

19. Propriété du site (obligatoire)

- Propriété de la ville
- Autre (à préciser)

Précisez si le site que vous proposez appartient à la ville ou à une autre entité.

20. Adresse ou coordonnées du site (obligatoire)

Limite : 100 mots

Indiquez l'adresse ou l'intersection du site du projet proposé. Donnez toutes les précisions concernant l'emplacement ou les emplacements de votre projet, y compris l'adresse et/ou les intersections, ainsi que la latitude/longitude ou les coordonnées cartographiques GPS, si possible. Si votre projet comporte plusieurs sites, veuillez indiquer chacun d'entre eux sur une ligne distincte.

OBJECTIFS ET INDICATEURS

Un élément essentiel de l'initiative Asphalt Art est l'élaboration d'un plan de collecte des données relatives aux indicateurs permettant de déterminer dans quelle mesure le projet atteint ses objectifs.

Lorsque vous réfléchissez aux indicateurs à prendre en compte, pensez aux principaux résultats que vous espérez obtenir à la fin du projet. Par exemple, si votre projet se situe à une intersection où les conducteurs ont tendance à prendre des virages à grande vitesse, il est essentiel de mesurer la diminution de la vitesse du trafic après l'installation de l'art asphaltique pour comprendre si le projet a permis d'atteindre vos objectifs. De même, si votre projet vise à rendre actif l'espace public, l'augmentation du trafic piétonnier pourrait être un indicateur important.

Nous sommes conscients que les objectifs et les indicateurs peuvent varier d'un projet à l'autre, mais nous vous invitons à remplir les informations ci-dessous au mieux de vos capacités.

21. Indicateurs : Sécurité routière (obligatoire)

- Changement dans la vitesse des véhicules
- Changement dans le nombre de conducteurs cédant le passage aux piétons ayant la priorité (pour les intersections non signalisées)
- Changement dans le respect des conducteurs pour ce qui est des bandes d'arrêt et/ou de l'immobilisation complète (pour les intersections dotées de panneaux ou de signaux d'arrêt)
- Changement dans le nombre d'accidents de la route
- Changement dans le nombre d'accidents « évités de justesse »

- Changement dans le nombre de blessés
- Changement dans la perception de la sécurité routière
- Changement par rapport à la distance de passage et/ou au temps de passage
- Changement par rapport au temps d'attente des piétons pour traverser
- Pas d'indicateur en matière de sécurité routière

Sélectionnez les données relatives aux indicateurs de sécurité routière que vous prévoyez de collecter afin de déterminer la réussite de votre projet en fonction de vos objectifs. Si ce n'est pas le cas, sélectionnez « Pas d'indicateur en matière de sécurité routière ».

22. Indicateurs : Espace public et mobilité (obligatoire)

- Changement quant au pourcentage de l'espace public consacré aux déplacements des piétons et des cyclistes
- Changement quant au nombre de piétons/visiteurs
- Changement dans la diversité des visiteurs (géographique, raciale, etc.)
- Changement dans la durée des visites
- Changement dans la fréquence des visites
- Changement dans l'utilisation de l'espace (types d'activités, etc.)
- Changement dans la perception positive du site
- Changement dans le nombre de plaintes concernant l'emplacement
- Changement dans le partage des modes de transport des visiteurs (p. ex., augmentation du nombre de cyclistes)
- Nombre de nouveaux passages piétons ou de ceux améliorés
- Nombre de voies réaffectées
- Changement dans l'investissement/utilisation public/privé dans la zone (réduction de l'inoccupation, nouveaux baux, etc.)
- Changement dans l'activité commerciale dans la zone
Changement dans le nombre d'événements

Pas d'indicateur relatif à l'espace public et à la mobilité

Sélectionnez les indicateurs relatifs à l'espace public et à la mobilité que vous prévoyez de collecter pour déterminer la réussite de votre projet en fonction de vos objectifs. Si ce n'est pas le cas, sélectionnez « Pas d'indicateur relatif à l'espace public et à la mobilité ».

23. Indicateurs : Engagement communautaire et partenariats (obligatoire)

- Nombre d'artistes auxquels il a été fait appel et/ou engagés (assistants d'artiste, etc.)
- Nombre de propositions d'artistes
- Nombre d'habitants impliqués dans le projet (participants aux réunions publiques, aux ateliers de conception, aux enquêtes, etc.)
- Nombre d'enfants/étudiants impliqués
- Nombre de bénévoles (participant aux journées de peinture, effectuant les enquêtes, etc.)
- Nombre d'événements de sensibilisation/bénévolat
- Pourcentage d'approbation/de satisfaction à l'égard du projet
- Changement dans la perception/sensibilisation d'un facteur propre au projet (justice raciale, identité communautaire, police, durabilité, transport en commun, etc.)
- Nombre d'entreprises impliquées
- Impact économique sur les entreprises environnantes
- Nombre de retombées dans la presse/les médias
- Nombre d'interactions avec les médias sociaux
- Nombre d'organisations/agences partenaires engagées
- Montant du financement des partenaires
- Nombre de nouveaux projets d'art de l'asphalte inspirés
- Pas d'indicateur sur l'engagement communautaire et les partenariats

Sélectionnez les indicateurs d'engagement communautaire et de partenariats que vous prévoyez de collecter afin de déterminer la réussite de votre projet en fonction de vos objectifs. Si ce n'est pas le cas, sélectionnez « Pas d'indicateur sur l'engagement communautaire et les partenariats ».

24. Autres indicateurs (le cas échéant)

Limite : 100 mots

Dressez la liste de tous les indicateurs supplémentaires non mentionnés ci-dessus que vous proposez de suivre pour déterminer la réussite de votre projet par rapport à vos objectifs.

25. Plan de collecte des données relatives aux indicateurs (obligatoire)

Limite : 100 mots

Expliquez votre plan de collecte des indicateurs ci-dessus, avant (le plan de base) et après l'installation du projet. Indiquez le processus de collecte (p. ex., enquêtes, observation sur place, analyse vidéo, etc.).

26. Assistance en matière d'indicateurs (le cas échéant)

Limite : 100 mots

Précisez les indicateurs que vous avez déterminés ci-dessus et pour la collecte desquels vous pourriez avoir besoin d'aide. Les demandeurs sélectionnés recevront le soutien de TY Lin/Sam Schwartz en vue d'élaborer un plan complet d'indicateurs, collecter des données avant et après la mise en œuvre et évaluer l'impact de chaque projet individuellement ainsi que dans l'ensemble de la cohorte. Les demandeurs sélectionnés devront s'associer à l'élaboration du plan d'indicateurs et à la collecte des données, à travers notamment des ressources municipales en nature si possible.

PROCESSUS ARTISTIQUE

27. Processus de sélection de l'artiste/de la conception (obligatoire)

Limite : 100 mots

Décrivez brièvement votre processus d'élaboration de la conception du projet d'art de l'asphalte, y compris la sélection d'un artiste/concepteur de même que les critères de sélection. Si un artiste a déjà été choisi, décrivez comment il a été choisi et comment il élaborera la conception.

28. Direction artistique (obligatoire)

Limite : 100 mots

Identifiez la personne, le groupe ou l'organisation qui assumera la responsabilité principale de la direction artistique. Décrivez brièvement la manière dont cette personne sera impliquée et sa formation ou son expérience en la matière. Si cela s'avère utile, vous pouvez faire référence à la liste des membres de l'équipe de projet ci-dessus.

ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

29. Participation de la communauté (obligatoire)

Limite : 100 mots

Décrivez brièvement comment vous prévoyez d'impliquer les communautés des quartiers environnants pendant la planification, l'élaboration et/ou l'installation du projet. Il peut s'agir d'ateliers de conception, de journées de peinture communautaires, de collaboration avec les écoles locales, de possibilités de bénévolat ou d'autres formes d'engagement participatif. Pour connaître les moyens d'impliquer les membres de la communauté dans le processus de conception, consultez notre FAQ sur l'art de l'asphalte (<https://asphaltart.bloomberg.org/faq/#design-process>).

30. Programmation et activation (le cas échéant)

Limite : 100 mots

Le cas échéant, décrivez comment vous prévoyez de rendre actif le site du projet après l'installation de l'œuvre d'art. Il peut s'agir d'installer des bancs, des tables ou d'autres meubles sur le site, ou encore de produire des programmes publics sur le site.

MATÉRIEL ET ENTRETIEN

31. Matériel (sélectionner tous ceux qui s'appliquent) (obligatoire)

- Peinture acrylique ou au latex (peut être appliquée par des bénévoles de la communauté)
- Thermoplastique ou époxy (doit être appliqué par des professionnels)
- Barrières verticales (poteaux flexibles, autres bornes, etc.)
- Sièges fixes

- Tables et chaises mobiles
- Verdure (bacs à fleurs, etc.)
- Infrastructure de programmation (scène événementielle, équipements sportifs/de terrain de jeu, etc.)
- Éclairage
- Infrastructure d'accessibilité (rampes, dômes tactiles, etc.)
- Autre (à préciser)

Pour plus d'informations sur le choix du matériel, consultez notre FAQ sur l'art de l'asphalte (<https://asphaltart.bloomberg.org/faq/>).

32. Entretien, remplacement ou enlèvement (obligatoire)

Limite : 100 mots

Les bénéficiaires devront assurer l'entretien de leurs projets pendant au moins deux ans et devront tenir compte de ce qu'il adviendra du projet lorsqu'il commencera à prendre de l'âge. Décrivez vos plans d'**entretien** (p. ex., retouches de peinture, remplacement des bornes), de **remplacement** (p. ex., installation de nouvelles œuvres d'art ou aménagement d'installations permanentes) ou d'**enlèvement** (p. ex., lavage à la machine) de l'œuvre d'art.

33. Gestion de l'entretien (obligatoire)

Indiquez l'entité de votre équipe de projet qui sera responsable de l'entretien, du remplacement ou de l'enlèvement de l'œuvre d'art.

BUDGET

34. Demande de subvention Bloomberg Philanthropies (obligatoire)

\$ USD

Le montant ne peut excéder 100 000 dollars américains (USD). Vous pouvez utiliser un convertisseur de devises pour convertir les coûts de votre monnaie locale en USD.

Décrivez votre budget prévisionnel pour l'ensemble du projet. Si le projet dépasse le montant que vous demandez à Bloomberg Philanthropies, utilisez les champs de texte suivants pour l'expliquer.

Exemple de dépenses

- **Conception** : honoraires de l'artiste, plan du site, etc.
- **Main-d'œuvre** : gestion du projet, organisation des bénévoles, sensibilisation de la communauté, collecte de données, installation, etc.
- **Fournitures** : matériel de peinture, bornes, ruban réfléchissant, marketing et matériel de sensibilisation, fournitures pour la collecte de données, etc.
- **Entretien** : matériel de peinture pour les retouches, remplacement des bornes, etc.
- **Coûts indirects** : dépenses administratives ou liées aux installations qui ne sont pas directement liées au projet (p. ex., service de locaux administratifs, assurance, loyer, services publics, etc.).
Veillez noter que Bloomberg Philanthropies ne couvre pas les coûts indirects qui dépassent 15 % des dépenses directes.
- **Autres** : frais pour l'événement, frais de permis, tout autre coût non mentionné ci-dessus

35. Dépenses du projet

	A	B	C	D
1	Catégorie	Détails (à fournir)	Montant (\$)	% du total
2	Conception			0
3	Main d'œuvre			0
4	Fournitures			0
5	Entretien			0
6	Coûts indirects			0

	A	B	C	D
7	Autre			0
8	Total		0	

36. Description supplémentaire nécessaire au budget (le cas échéant)

Limite : 100 mots

Veuillez utiliser cet espace pour inclure des détails supplémentaires sur le budget de votre projet ou des dépenses particulières, si nécessaire.

37. Sources de financement supplémentaires (le cas échéant)

Limite : 100 mots

Si le budget de votre projet dépasse 100 000 USD, indiquez les autres sources de soutien financier prévues ou confirmées. N'incluez pas ici les sources en nature.

38. Soutien en nature (obligatoire)

Limite : 100 mots

Les propositions compétitives devraient inclure un soutien en nature de la part de la municipalité, en particulier du Service technique et de celui des transports. Les catégories habituelles de soutien en nature comprennent les dessins techniques, les panneaux et les marquages, les autorisations et le contrôle de la circulation pendant l'installation, mais peuvent également comprendre le repavage, les bacs à fleurs ou les barrières de circulation. Décrivez brièvement ce soutien et précisez, le cas échéant, les contributions en nature provenant de sources extérieures.

PIÈCES JOINTES

39. Site (obligatoire)

Choisir un fichier

Téléchargez un fichier. Aucun fichier n'a encore été joint.

Types de fichiers acceptables : .doc, .docx, .pdf, .jpg, .jpeg, .png

Joignez une carte sur une page (une capture d'écran de la vue satellite de Google Maps suffit) indiquant clairement l'emplacement, les limites et l'échelle du site ou des sites proposés, ainsi que le contexte des environs immédiats. Si possible, veuillez faire un croquis de l'endroit exact où l'œuvre d'art routière sera installée sur le site. Découvrez des exemples ici (<https://assets.bbhub.io/dotorg/sites/43/2024/09/Asphalt-Art-Site-Plan-Examples.pdf>).

40. Photos du site (obligatoire)

Choisir un fichier

Sélectionnez jusqu'à 5 fichiers à joindre. Aucun fichier n'a encore été joint. Vous pouvez ajouter 5 fichiers supplémentaires.

Types de fichiers acceptables : .doc, .docx, .pdf, .jpg, .jpeg, .png

Joignez jusqu'à cinq (5) images du site ou des sites du projet dans son état actuel. Si possible, vous pouvez également inclure des rendus ou des croquis de l'intervention proposée.

41. Lettre du propriétaire du site (obligatoire)

Choisir un fichier

Téléchargez un fichier. Aucun fichier n'a encore été joint.

Types de fichiers acceptables : .doc, .docx, .pdf, .jpg, .jpeg, .png

Si le site appartient à la ville, soumettez une lettre affirmant la compétence signée par le fonctionnaire autorisé. Si le site appartient à une autre entité ou est en copropriété, veuillez soumettre une lettre signée par tous les propriétaires du site indiquant qu'ils acceptent que le site soit utilisé pour le projet.

42. Échantillons des travaux de l'artiste/des artistes (le cas échéant)

Choisir un

Sélectionnez jusqu'à 4 fichiers à joindre. Aucun fichier n'a encore été joint. Vous pouvez ajouter 4 fichiers supplémentaires.

Types de fichiers acceptables : .doc, .docx, .pdf, .jpg, .jpeg, .png

Si l'artiste ou les artistes principaux ont été choisis, veuillez joindre jusqu'à quatre (4) échantillons de leurs travaux (intérêt particulier pour les œuvres d'art publiques).

43. Lettre(s) de soutien (en option)

Choisir un fichier

Sélectionnez jusqu'à 2 fichiers à joindre. Aucun fichier n'a encore été joint. Vous pouvez ajouter 2 fichiers supplémentaires.

Types de fichiers acceptables : .doc, .docx, .pdf, .jpg, .jpeg, .png

Vous pouvez fournir jusqu'à deux lettres de soutien émanant d'un représentant élu, d'une organisation communautaire, d'une entreprise locale ou d'une autre partie prenante au projet.

44. Comment avez-vous entendu parler de la possibilité de subvention de l'initiative Asphalt Art? (obligatoire)

- Site Web de Bloomberg Philanthropies

- Courriel/bulletin de Bloomberg Philanthropies
 - Médias sociaux de Bloomberg Philanthropies
 - Courriel/bulletin d'une autre organisation (veuillez préciser ci-dessous)
 - Autres médias sociaux
 - Article de presse
 - Autre (veuillez préciser ci-dessous)
-

Veillez revoir et finaliser vos réponses avant d'appuyer sur Soumettre. Seul le propriétaire du formulaire (c.-à-d. la personne qui en a pris l'initiative) peut appuyer sur Soumettre.

En soumettant mes informations, j'accepte la [politique de confidentialité](https://www.bloomberg.org/privacy/) (<https://www.bloomberg.org/privacy/>).

Enregistrer le projet

Soumettre le formulaire

Les administrateurs peuvent voir les brouillons de ce programme.